

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

Le 28 février 2017 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, Maire.

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF, M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, Mme ASSELIN, M. BIDEL, Mme BOULLOT, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, Mme DUVAL, M. GARNIER, M. GROS, Mme HARDEL, M. JULIEN, Mme LACOUR, Mme LE BIHAN, Mme LEBOSQUAIN, Mme LECONTE, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme B. MARIE, M. MORIN, M. OSMOND, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

M. PIEDAGNEL qui avait donné procuration à Mme DUVAL,
M. GALLIER qui avait donné procuration à Mme COUSIN,
Mme FLEURY qui avait donné procuration à Mme COUTARD,
M. LE CAMPION qui avait donné procuration à Mme COFFIN,
M. DESCHAMPS qui avait donné procuration à M. CHASLES,
M. FURCY qui avait donné procuration à M. LEMARCHANT,
M. HEBERT qui avait donné à procuration à M. GRANDIN,
M. HOREL qui avait donné procuration à M. ROSE,
Mme MAUMINOT qui avait donné procuration à Mme PAGNON,
M. MORAZIN qui avait donné procuration à M. VARIN,
Mme PREVOT qui avait donné procuration à M. CAILLIEZ.

M. DUVAL, M. FAUVEL, Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, LEBEDEL, M. LOISEL, Mme M. MARIE, Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : Mme ESSLING.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Séance du 15 décembre 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016.

II – COMMUNICATIONS

- Remerciements

Mme Cousin transmet les remerciements du collège Albert Camus pour le prêt de la salle de spectacle du Château dans le cadre du projet « Peace and Love ».

III – PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN DE CAMPING

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des finances informe le Conseil Municipal que les nouveaux gérants du camping du « Lac des Charmilles » sollicite la commune afin d'acquérir l'assiette foncière du camping. France Domaine estime ce terrain à 123 000 € ; ce qui semble correspondre à 10 années de loyer auquel s'ajoute la valeur des infrastructures. Les gérants proposent d'acquérir les parcelles cadastrées ZH 39,40, 60 et 61 d'une contenance de 23 250 m² pour un montant de 94 000 €.

Mme le Maire précise que l'activité de ce terrain sera nécessairement à vocation d'accueil touristique (terrain non constructible dans le Plan Local d'Urbanisme).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'une part, de transférer ces biens de la commune de Torigni-sur-Vire vers la commune de Torigny-les-Villes, d'autre part d'aliéner ces parcelles.

IV – ACQUISITION TERRAIN A GUILBERVILLE

M. Grandin, Maire délégué de Guilberville, rappelle que lors de sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour la signature du compromis de vente du terrain cadastré YS8 d'une contenance de 2ha 79a et 60ca sur la base de 6.5 € le m².

Ce compromis a fait l'objet d'une signature au mois de janvier 2017.

Mme Lebosquain souligne que ce secteur nécessiterait un aménagement pour sécuriser les lieux. M Grandin répond qu'il a rencontré le Président du Conseil Départemental de la Manche et que ce dossier est à l'étude.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition de cette parcelle pour un montant net vendeur de 181 740 €.

V – ACQUISITION PARCELLE A GIEVILLE

M. Rose, Maire délégué de Giéville présente le projet d'achat d'une partie d'une parcelle de terrain afin de renforcer la sécurité du stationnement aux abords de l'école.

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, l'acquisition de deux angles de terrain (parcelle cadastrée ZR 15) environ 200 m² sur la base de 6 € le m².

Il rappelle qu'il s'agit d'un prix identique à l'achat des 1 600 m² prévus pour l'extension du cimetière.

VI – PROPOSITION DE MISE EN PLACE DE LA CONFECTION DES REPAS A LA CANTINE DE TORIGNI POUR L'ENSEMBLE DES ELEVES SCOLARISES SUR LA COMMUNE NOUVELLE

M. Chasles signale à l'assemblée que le contrat du prestataire fournissant le repas pour la cantine de Guilberville arrive à échéance en juillet prochain. D'où l'opportunité de traiter cette question maintenant.

Une étude menée par M. Gallier, avec M. Chasles et M. Rose a été réalisée pour déterminer l'évolution du service proposé. Objectif : harmoniser la prestation pour l'ensemble des élèves de la commune, comme cela a été fait pour le prix facturé. La commission des affaires scolaires s'est prononcée favorablement pour une production des repas à la cantine de Torigni-sur-Vire. Cette solution nécessite un investissement de 41 000 € dont 20 000 € concernent le remplacement de matériels vétustes. Le Conseil Municipal demande la production de plusieurs devis pour du matériel équivalent.

M. Rose ajoute que le véhicule existe déjà pour la cantine de Giéville.

Après le changement de prestataire de service (par rachat), une baisse de la qualité de la prestation avait été constatée, explique M. Grandin. Ce nouveau service permettra d'augmenter la qualité des repas fournis qui deviendront identiques sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, suite au départ d'une classe de maternelle à Giéville, la cantine de Guilberville va sans doute pouvoir passer à un service unique.

Mme Cousin précise que l'ensemble de ces modifications résulte d'une concertation menée par M. Gallier avec le personnel qui produira les repas.

L'incidence financière est évaluée à 20 000 €/an.

Il s'avérera nécessaire de réévaluer d'une façon progressive les tarifs (en réponse à M. Delafosse).

Le Conseil adopte cette proposition.

VII - COUT SCOLAIRE 2015

M. Rose présente le tableau des coûts scolaires réels calculés sur les sites des écoles publiques de Torigny-les-Villes.

Ces coûts servent de référence à la facturation des participations scolaires des enfants scolarisés hors commune et du versement de la contribution auprès de l'école « Le Sacré Cœur ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte le coût scolaire réel d'un élève de maternelle qui s'établit à 917 € et d'un élève d'élémentaire à 311 € pour l'année 2015 (moyenne sur les deux écoles de la commune).

VIII – APPROBATION DES PROJETS POUR LA D.E.T.R. 2017

M. Varin, Maire-adjoint en charge des travaux décrit les différents dossiers ayant fait l'objet d'une demande auprès de la DETR.

M. Cailliez fait remarquer à l'assemblée que compte tenu des montants inscrits (350 000 €), des arbitrages seront sans doute nécessaires au moment de la détermination du Budget 2017.

Le Conseil valide les projets suivants et sollicite les subventions au titre de la DETR.

Ensuite, M. Varin retrace l'historique de la rénovation des façades du Château. La DRAC propose d'accompagner la collectivité en poursuivant son partenariat, notamment par un soutien financier.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et, propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant des travaux :	95 000,00 €	Etat : Drac (taux de 45 %)	51 086,25 €
Honoraires (12.5%) :	11 875,00 €	Conseil Départemental (taux de 15 %)	17 028,75 €
CSPS (2%)	1 900,00 €	Autofinancement	45 410,00 €
Hausses et aléas (5%) :	4 750,00 €		
TOTAL OPERATION :	113 525,00 €	TOTAL OPERATION :	113 525,00 €

IX – AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2017

Le Conseil Municipal autorise avant la date d'adoption des budgets 2017, l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

X – DESIGNATION MEMBRES POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Mme Cousin fait part à l'assemblée que la CLECT créée en 2014 est réactivée par l'entrée de Canisy dans la communauté d'Agglomération de Saint-Lô. Sa mission consiste en l'évaluation des charges transférées suite à la modification de compétences des différents EPCI.

La taille de la commune lui permet d'avoir 3 représentants parmi les 4 élus communautaires.

Mme le Maire propose que soient désignés : M. Cailliez, M. Grandin et M. Rose. Le Conseil valide cette proposition.

XI – LES POUVOIRS DU MAIRE A TRANSFERER A ST LÔ AGGLO

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, pour conserver au niveau communal les pouvoirs de police sur :

- l'assainissement,
- la collecte des déchets,
- la voirie,
- l'accueil des gens du voyage,
- l'habitat indigne.

XII - REMBOURSEMENT FRAIS AGENTS ET BENEVOLES

Mme Lesouef, Maire déléguée de Brectouville et chargée des affaires du personnel présente la proposition de délibération afin de rembourser les agents et les bénévoles pour les frais engagés lors de formations ou stages.

Mme Lesouef souhaite attirer l'attention sur ce type de versement aux bénévoles, notamment au regard de l'URSSAF.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'indemnisation, mais de défraiement, soulignant l'importance de rembourser les frais engagés par les bénévoles compte tenu de leur investissement et de la difficulté de les trouver.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de rembourser, selon la réglementation en vigueur, aux agents et aux bénévoles les frais suivants (sur production de justificatifs) :

1°) Frais de formation

Les frais de déplacement et les frais de repas

- pour les agents municipaux lorsqu'ils suivent les formations inscrites au Plan annuel de Formation de la collectivité ;

- pour les bénévoles lorsqu'ils suivent des formations en lien direct avec leurs missions sur la commune, après validation par l'autorité territoriale et selon la réglementation applicable aux agents municipaux.

2°) Autres frais de déplacement

Lorsqu'un véhicule de la ville n'est pas disponible, la collectivité pourra prendre en charge les déplacements d'agent nécessités par les besoins du service, après validation par l'autorité territoriale.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

1°) Poursuites suite à des dégradations.

M. Varin informe de l'aboutissement d'une plainte suite à des dégradations occasionnées sur la commune en 2012 et 2013.

2°) Jazz dans les Prés.

M. Grandin relaie la programmation de l'opération « Jazz dans les Prés » qui se déroulera le 23 juillet sur Guilberville en partenariat avec Saint-Lô Agglo.

3°) Décès de John Drummond

M. Rose fait part du décès du vétéran américain John Drummond qui s'était rendu à plusieurs reprises dans la commune de Giéville. Il retrace l'épisode de l'avion écrasé sur Giéville, dont M. Drummond était le pilote.

4°) Abattages – replantations des tilleuls

M. Lemarchant dit qu'il ne se souvient pas avoir voté l'abattage des tilleuls, il y a un an lors de l'adoption du budget 2016, et met en cause la communication sur ce sujet.

M. Varin lui rappelle que le projet de la 4^{ème} phase « abattages replantations » du site des étangs a bien été expliqué à chaque étape de l'élaboration du budget 2016 :

- d'abord en Commission Travaux ; puis

- en Commission des Finances (élargie à l'ensemble des élus).

M. Varin a lui-même détaillé en quoi consistait la 4^{ème} phase de travaux, programmée pour la fin d'année 2016, sur le site des étangs. Il a, à nouveau évoqué ce point lors du vote du budget en séance publique du Conseil Municipal, le 12 avril 2016.

De plus, le sujet a été abordé lors des vœux à la population, et de nombreux articles de presse ont relaté le projet.

Mme Cousin précise que le Conseil Municipal a légalement délibéré en adoptant chacun des budgets. En votant le budget général de la commune, le Conseil vote de facto toutes les recettes et dépenses qui y figurent, comme dans toutes les communes de France.

M. Grandin ajoute qu'il faut être pragmatique et dépasser l'émotion, car l'objectif est de travailler pour les générations futures.

Mme le Maire retrace l'historique de cette démarche de régénération du patrimoine végétal, démarche enclenchée il y a 14 années.

Dans les années 1980, la commune gérait « au coup par coup » ce patrimoine, boisé, sans vision d'ensemble, ni harmonie. Les élus (qui n'étaient pas des spécialistes) pensaient bien faire.

Cette approche a montré ses limites : beaucoup de « trous » dans la promenade alignée des arbres, des jeunes arbres replantés individuellement qui végètent entre de très vieux arbres.

Et surtout, au fil des ans, les vieux arbres se fragilisaient, certains se cassaient, d'autres mouraient et la sécurité de cette promenade n'était plus assurée. Or, les fragilités de ces tilleuls, dues à leur grand âge n'étaient plus curables. M. Varin ajoute que 81 tilleuls ont ainsi disparu au fil des ans et des coups de vent.

Mme Cousin rappelle que depuis 2017, la commune a « essuyé » plusieurs violents coups de vent : mi-janvier, début février, et le dimanche 5 mars 2017.

Après la tempête de 1999, avec les importants dégâts provoqués sur cette promenade boisée, les élus municipaux ont décidé de se tourner vers des spécialistes de l'arbre et de l'histoire du lieu.

La municipalité a fait appel à la D.I.R.E.N. (Direction Régionale de l'Environnement). La DIREN propose alors qu'une étude historique et paysagère soit lancée. Au terme d'un appel d'offres, la DIREN retient (pour élaborer cette étude), une équipe constituée de 3 personnes qualifiées :

- une architecte, historienne de l'art des jardins, experte en conservation des sites patrimoniaux, enseignante à l'école nationale du paysage de Versailles ;

- un ingénieur du paysage, expert en arboriculture, membre de la Commission Nationale des Sites ;

- et un paysagiste conseil.

Mme Cousin précise que tout au long du processus de construction de cette étude, l'A.B.F. (Architecte des Bâtiments de France) faisait partie de son comité de suivi.

Un diagnostic des arbres a été réalisé et les 3 spécialistes ont finalisé cette vaste étude en 2002.

Mme le Maire rappelle que c'est à partir de cette étude historique et paysagère que la ville a enclenché, il y a 14 ans, son programme de gestion pluriannuelle du parc boisé autour des étangs, phase par phase, et par séquence d'alignement.

Mme le Maire réaffirme la légalité de la décision prise et l'utilité de réaliser cette 4^{ème} phase de travaux afin de pouvoir maintenir l'ouverture au public de cette promenade boisée.

M. Varin ajoute que l'ABF qui connaît ce programme, et qui suit les séquences de replantations, a confirmé son accord explicitement pour enclencher la 2^{ème} tranche de cette 4^{ème} phase, concernant les marronniers du Champêtre.

5°) Médiathèque

M. Lemarchant interroge Mme le Maire sur le fonctionnement de la médiathèque.

Il lui est répondu que ces questions seront abordées lors de la commission culture.

La séance est levée à 22 h 30.